

1^{ère} commission n° 8

Conseil Départemental Réunion du 13 octobre 2025

Décision Modificative n° 2 du Budget Principal - Exercice 2025

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre la Décision Modificative n° 2 de 2025 du Budget Principal.

Il décrit le contexte national dans lequel s'inscrivent les choix effectués et présente les éléments financiers proprement dits de la Décision Modificative. Enfin, il expose les ajustements nécessaires à la constitution des provisions.

Cette Décision Modificative est construite dans la droite ligne des choix qui présidaient au Budget Principal puis au Budget Supplémentaire. D'une part des choix de résilience, quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement du Département et d'autre part, des choix volontaristes, s'agissant d'affirmer le rôle économique, solidaire et social de l'institution sur son territoire.

En effet, les paramètres internes et exogènes qui ont présidé aux choix du Budget Principal et du Budget Supplémentaire n'ont pas foncièrement évolué par rapport à ce que nous avons anticipé.

Ainsi, cette Décision Modificative prend acte de l'augmentation des dépenses obligatoires de solidarité, essentiellement occasionnées par le Revenu de Solidarité Active (RSA).

L'équilibre budgétaire reste maîtrisé du fait d'une légère amélioration des recettes fiscales et de la poursuite de la recherche d'efficience dans nos actions.

Cette Décision Modificative confirme également le rôle moteur du Département comme investisseur sur le territoire. Elle prévoit des crédits supplémentaires pour le financement des projets engagés et en cours du plan Marshall et quelques ajustements de crédits afin que le budget reflète au plus près les avancements et les besoins de ces projets.

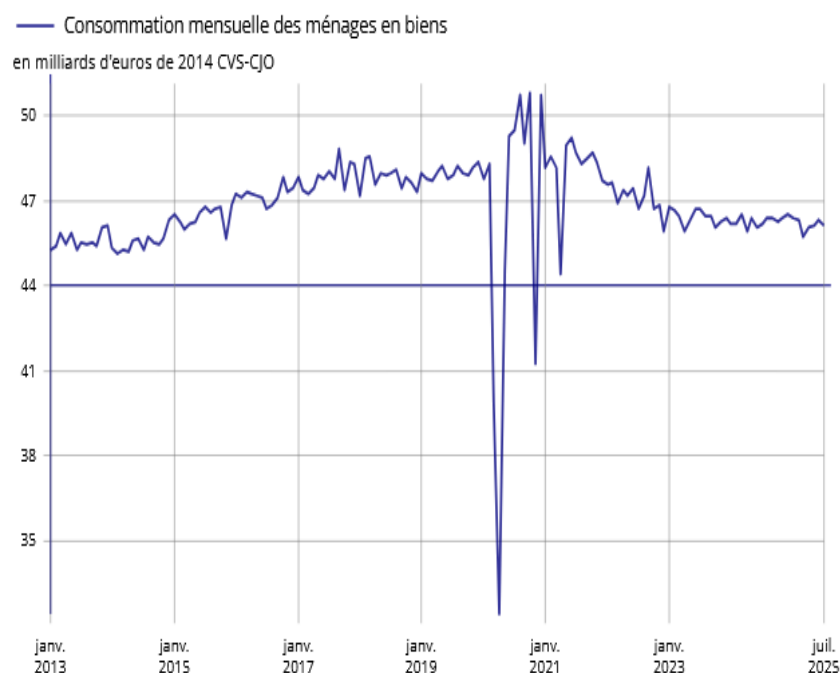
En résumé, le budget proposé respecte globalement la trajectoire initiale de l'exercice 2025.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 UN CONTEXTE GÉNÉRAL MOROSE ET INCERTAIN

Malgré la baisse marquée de l'inflation en 2025 (attendue vers 1 %) et une prévision pour 2026 à hauteur raisonnable de 1,4 %, le rebond espéré des économies européenne et française tarde. La croissance du Produit Intérieur Brut en 2025 en France serait de l'ordre de 0,8 %, et le chiffre au mieux monterait à 1 % en 2026.

La consommation des ménages reste en-deçà du niveau d'avant crise-COVID. Elle est globalement stable depuis 2 ans.



Le contexte international reste marqué par une incertitude née de l'activité politique américaine sur la scène internationale et des conflits majeurs aux frontières européennes.

Cette incertitude conduit les acteurs économiques (notamment les banques) à la prudence et n'est pas propice aux investissements.

L'imposition de droits de douanes américains de 15 % notamment aux vins et spiritueux aura nécessairement un effet sur l'économie locale.

1.2. LE CONTEXTE SOCIAL

Le nombre de chômeurs devrait se situer autour de 7,6 % en 2025 et de 7,7 % en 2026. Cependant, la hausse du niveau de la pauvreté en France observée au tournant des années 2020 ne semble pas fléchir.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA est constatée au niveau national depuis le 1^{er} semestre.

L'augmentation en Côte-d'Or est supérieure à la moyenne nationale. En juin 2025, la Côte-d'Or dénombrait 10 123 bénéficiaires, en augmentation de 5,4 % depuis janvier 2025. Sur cette période, l'augmentation du nombre de bénéficiaires au niveau national n'était que de 0,7 %. Le nombre de nouveaux entrants dans le dispositif en Côte-d'Or suit le rythme national, mais le montant moyen des droits versés par bénéficiaire augmente plus vite depuis un an que la moyenne nationale (même s'il demeure inférieur en Côte-d'Or). Les causes de cette divergence, également constatée dans une poignée d'autres départements, font l'objet d'investigation par les services.

1.3. LES DÉCISIONS NATIONALES ET L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DES FINANCES DES DÉPARTEMENTS

Les Départements se situent dans une évolution financière catastrophique. Ils se sont vu geler une grande part de leurs recettes, après avoir perdu les leviers de décisions des taux sur les recettes fiscales. Dans le même temps, la charge financière née de leurs obligations sociales (Allocation Individuelle de Solidarité), qu'ils ne maîtrisent pas, est régulièrement augmentée sur décision nationale (exemple : la majoration du RSA) ou par l'évolution naturelle de la démographie et la sociologie des populations.

La chute drastique de l'Épargne brute moyenne et de la trésorerie des Départements, l'augmentation de leur dette, le doublement du nombre de départements éligibles au fonds de sauvegarde, sont les symptômes de ce dysfonctionnement structurel imposé par l'État.

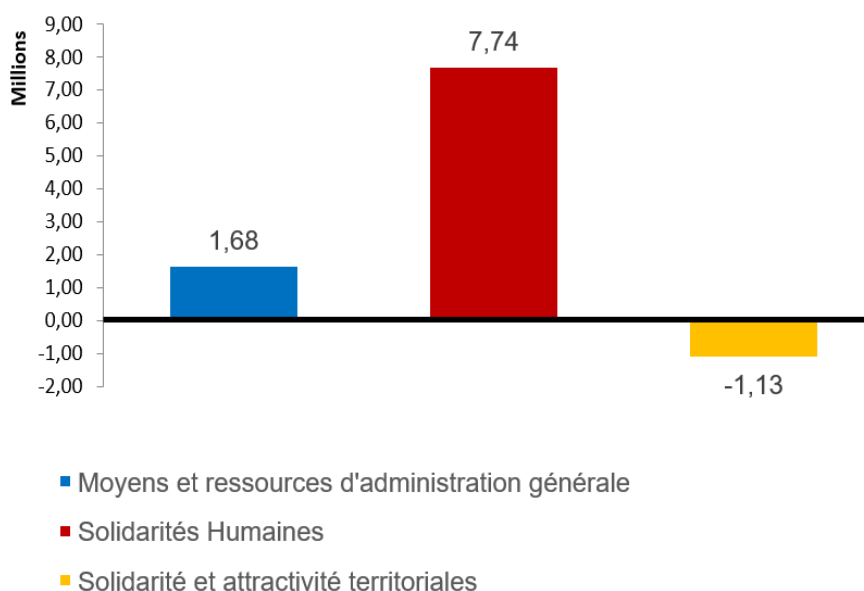
2. LES GRANDS ÉQUILIBRES ET LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2025

2.1. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement en DM2 dégage une épargne brute de 2 M€.

Les dépenses réelles proposées dans le cadre de la présente Décision Modificative n°2 pour 2025 s'établissent à 8,29 M€ et sont ventilées comme suit:

Inscriptions en dépenses réelles de fonctionnement au titre de la DM2 2025 (en M€)



Concernant les Solidarités Humaines (+ 7,8 M€), les inscriptions nouvelles concernent majoritairement le Revenu de Solidarité Active (+ 6,5 M€) et les frais d'hébergement au titre de l'Enfance (1,3 M€).

En ce qui concerne les Solidarité et Attractivité territoriales, les minoration de crédits proposées résultent, entre autres, des effets des actions de performance énergétique menées dans les collèges, induisant une diminution des inscriptions au titre de la compensation des surcoûts relatifs aux fluides.

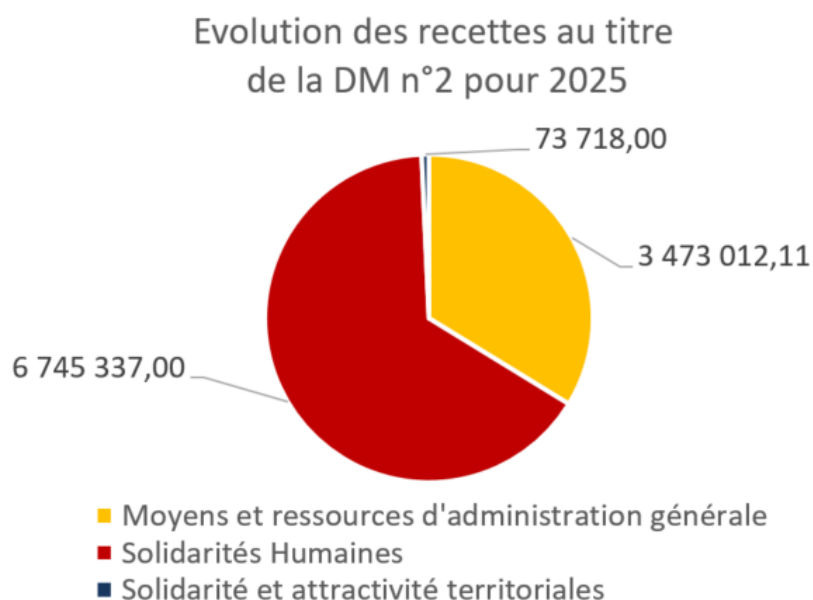
Enfin, les dépenses proposées dans le cadre des moyens et ressources d'administration générale intègrent des mouvements relatifs à la gestion des provisions (+ 0,2 M€), des admissions en non-valeur (+ 0,2 M€) et à la

masse salariale, placement familial public compris. Ces crédits intègrent également des besoins inhérents à la hausse de l'activité du Laboratoire Départemental.

Après prise en compte de la présente Décision Modificative n°2, les dépenses consacrées aux Solidarités Humaines représentent 63 % des charges réelles de fonctionnement du Département.

Les recettes réelles de fonctionnement proposées dans le cadre de cette Décision Modificative n°2 pour 2025 s'élèvent à 10,29 M€, intégrant par exemple :

- un ajustement à la hausse de 1,1 M€ et de 800 000 euros au titre respectivement des dotations APA-1 et qualité de la CNSA ;
- une inscription complémentaire de 480 000 euros s'agissant de la compensation du tarif plancher de l'APA ;
- une recette de 620 000 euros au titre de la compensation Ségur ;
- 800 000 € supplémentaires concernant le recouvrement sur bénéficiaires, liés à la hausse du nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement ;
- une inscription à hauteur de 3,2 M€ en DMTO ;
- les recettes associées au renouvellement du conventionnement Insertion Emploi (+ 1 M€) ;
- les effets, sur le produit de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance, de la hausse des primes pour risques climatiques et de l'augmentation, de 7 à 12 %, des taux de primes d'assurance contre l'incendie des biens affectés de façon permanente et exclusive à un usage professionnel autres que celles se rapportant aux risques agricoles.



2.2. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

La présente décision est proposée, en section d'investissement, équilibrée au montant de 22,92 M€, dont 20 M€ au titre de la gestion active de la dette, 2,99 M€ en dépenses d'équipement et -0,07 M€ d'autres dépenses.

En détail, l'augmentation des dépenses et recettes de 2,92 M€ (hors gestion dynamique de la dette, équilibrée en dépense et recette par nature) se décompose de la manière suivante :

- Dépenses :

- Plan Marshall 2024 et Grands projets Côte-d'Or : + 2 M€ ;
- Aménagement foncier 2022 : -0,23 M€ ;
- Autres programmes : +0,05 M€ ;
- Mise en œuvre du projet Policloud : 1,1 M€ ;
- Equipement des collèges : -0,2 M€ ;
- Acquisitions de parts sociales : +0,2 M€ (dont SAS Solaire).

- Recettes:

- Programme « Habitat 2019-2024 » : +0,51 M€ ;
- Cession de biens immobiliers : +0,49 M€ ;

Les ventes concernent l'Espace Solidarités Côte-d'Or de Beaune et le bâtiment des services techniques de Seurre.

- Subventions sur investissement : 0,08 M€ ;
- FCTVA : +0,59 M€ ;

Cette recette est basée sur les dépenses réelles d'investissement de 2024 démontrant ainsi la bonne exécution des crédits d'investissement.

- Réduction de l'emprunt d'équilibre : -0,74 M€ ;
- Financement par la section de fonctionnement : 2 M€.

2.3. LE BUDGET GLOBAL (DM2 COMPRISE)

Le Budget Principal 2025, après prise en compte des différentes inscriptions au titre de la présente Décision Modificative n° 2, se présente de la manière suivante :

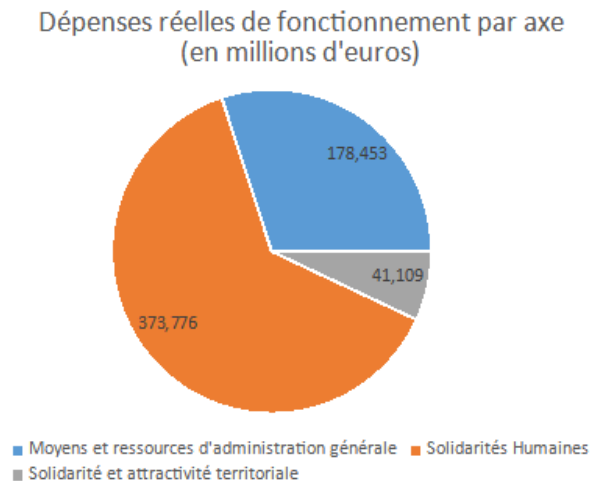
• LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée au montant de 679,9 M€ (pour comparaison, ce montant était de 669,6 M€ après vote du Budget Supplémentaire).

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement - 679,9 M€	Recettes réelles de fonctionnement 628,3 M€	Dépenses réelles de fonctionnement 593,3 M€
	Reprises 17,2 M€	Amortissements 48,7 M€
	Résultat antérieur 34,4 M€	Vir. à la section d'INV 37,9 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 593,3 M€.

Leur répartition par axe est la suivante:



On note que la portion des dépenses réelles consacrée aux solidarités humaines (373,8 M€ sur 593,3 M€) est de 63 %.

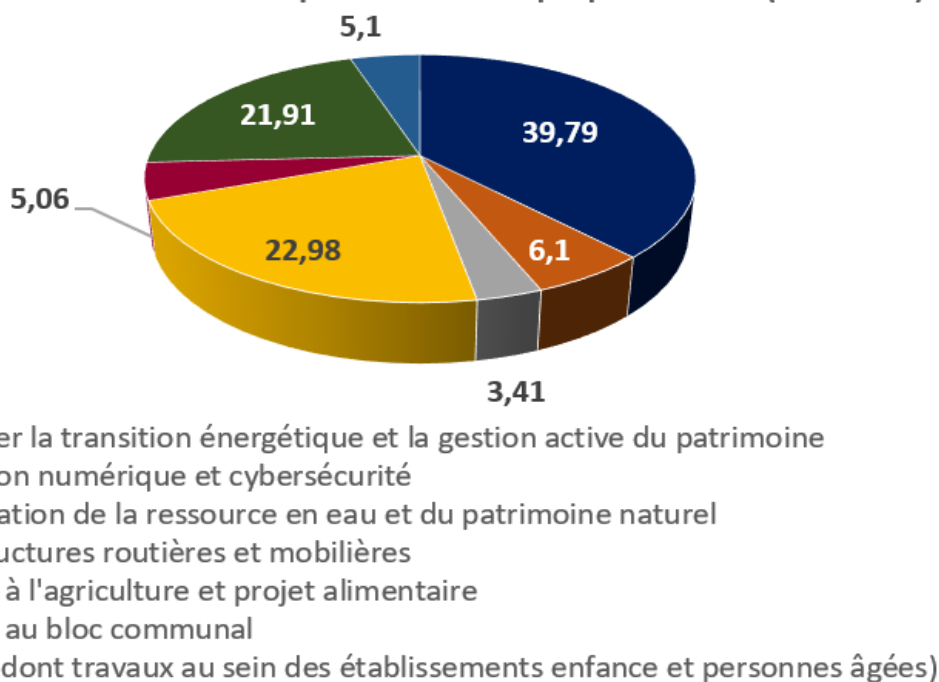
• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée au montant de 477,1 M€ (pour comparaison, ce montant était de 454,2 M€ après vote du Budget Supplémentaire).

	Recettes	Dépenses
Investissement - 477,1 M€	Amortissements 48,7 M€	Reprises 17,22 M€
	Vir. de la section de Fonct 37,9 M€	Dépenses d'investissement 266,65 M€ dont dépenses d'équipt 104,35 M€ dont rembst capital d'emprunt 24,7 M€ + gestion active de la dette
	Recettes d'investissement: 220,33 M€ dont subv 14,5 M€ dont emprunt d'équilibre 34,4 M€ + gestion active de la dette	Reports 11,33 M€
	Report 0,67 M€	Résult. antérieur 12,4 M€
	Opérations d'ordre patrimoniales 169,5 M€	Opération d'ordre patrimoniales 169,5 M€

Les dépenses d'équipement hors reports, Décision Modificative n°2 incluse, s'établissent à 104,35 M€, réparties comme suit :

Répartition des dépenses d'équipement (en M€)



3. LA GESTION DES PROVISIONS

Les créances éteintes ou douteuses.

Une provision doit obligatoirement être constituée pour se prémunir du risque des créances admises en non-valeur. Un rapport spécifique vous présente les créances à admettre en non-valeur, sur proposition de M. le Payeur Départemental, pour le 2ème semestre 2025.

Ces créances sont constituées de :

- 177 833,08 € de créances douteuses, dont 116 697,24 € au titre du RSA ;
- 16 755,56 € de créances éteintes, dont 2 558,39 € au titre du RSA et Revenu Minimum Insertion (RMI).

En parallèle, la provision est abondée d'un montant de 120 600 € au titre des créances douteuses liées au versement des prestations de RSA et RMI, ainsi que d'un montant de 75 400 € au titre des autres créances douteuses.

L'ensemble des crédits est prévu au projet de Décision Modificative n° 2 pour 2025.

En conclusion, je vous saurais gré :

- **d'approuver la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2025 et autoriser les ouvertures de crédits en dépenses et en recettes ;**
- **de m'autoriser à exécuter la présente Décision Modificative n° 2 et notamment les dépenses, dans la limite des crédits votés et nécessaires pour l'action du Département, dans le respect des seuils réglementaires fixant le recours obligatoire aux différentes procédures de passation des marchés publics ;**
- **de m'autoriser à signer les contrats, documents et marchés permettant, dans la limite des crédits ouverts à la présente Décision Modificative n° 2, l'exécution des décisions prises par l'Assemblée ;**
- **d'approuver :**
 - **l'abondement de la provision pour créances admises en non-valeur pour 196 000 € ;**
 - **l'utilisation de la provision pour créances douteuses ou éteintes pour 194 588,64 €.**

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président



François SAUVADET
Ancien Ministre